



Saint Pierre Bellevue, le 24 juin 2019.

### COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pateyron, Maire. Mesdames Calvet et Truffinet, Messieurs Pateyron, Grazeilles, Binette, Bayle et Nourrisseau étaient présents.

Excusé : Monsieur Tixier (procuration à M Bayle).

Absents : Mme Polla et M. Leclerc

Secrétaire de séance : Madame Truffinet.

#### ⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

#### ⇒ Utilisation du service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel, le Centre de Gestion de la Creuse a créé un service de remplacement constitué d'agents titulaires ou contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion. La commune fera appel à ce service pour le remplacement de notre secrétaire de mairie à compter du mois de septembre.

#### ⇒ Demande de participation aux frais de scolarisation RPI Pontarion Thauron St Hilaire le Château

D'après la carte scolaire, les enfants de notre commune sont scolarisés à l'école de Royère de Vassivière. Certains parents décident de scolariser leurs enfants dans un autre établissement. Le RPI de Pontarion Thauron et Saint Hilaire le Château demande à la commune une participation de 500 € pour un enfant de Saint Pierre Bellevue qui y est scolarisé sans être membre du RPI. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette année une participation de 250€.

#### ⇒ Demande de subvention association

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de deux cents euros à l'association Club de pétanque du Compeix.

#### ⇒ Réfection des joints des préaux cour de la mairie

Monsieur le Maire présente deux devis concernant la réalisation de joints sur les murs des deux préaux situés dans la cour de la mairie. M.Binette demande à faire ajouter les joints du mur d'enceinte de la mairie ainsi que la reprise des caniveaux le long de la route. De nouveaux devis seront donc demandés.

#### ⇒ Nomination des membres du GSF

Dans le cadre de la procédure de communalisation du Groupement Syndical Forestier de Saint Pierre Bellevue, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 approuve le deuxième avenant aux statuts du GSF, le Conseil municipal a donc l'obligation de renouveler les délégués siégeant au comité syndical. Le Maire de la commune est désormais membre de droit, ce qui porte à six le nombre de membres. Le conseil municipal a décidé de renommer les membres actuels, à savoir Madame Cloutrier Martine, Messieurs Grazeilles René, Volondat Michel, Bos Michel et Leclerc Pierre.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- **DETR Auberge du Compeix** : Un accord provisoire de la Préfecture a été obtenu pour 2019 à hauteur de 30% du montant HT du projet soit 55 436,40 €, à la condition d'avoir notifié le marché dans des délais très brefs. Contact a été pris avec Mme Baudoin, architecte, qui avait fait le devis, mais les délais sont trop courts. Les élus rappellent que la proposition d'agrandissement ne servait qu'à demander des subventions (espérées à hauteur de 70%) mais ne sont pas unanimes sur le projet présenté et souhaiteraient avoir d'autres avis et propositions. La subvention sollicitée auprès du Pays sud creusois n'a pas abouti. Il a toutefois été convenu de faire le diagnostic amiante avant travaux d'un montant de 900 € qui est valable pendant 6 ans précise M. Pateyron.
- **DETR église du Compeix** : La demande de subvention déposée pour la réfection de l'intérieur de l'église du Compeix n'a pas abouti.
- M.Grazeilles se charge de contacter les entreprises pour obtenir des devis de **goudronnage** de la partie de voirie située devant le mur de soutènement du Compeix. Il faudra consulter au préalable l'Architecte des Bâtiments de France afin de connaître les couleurs autorisées.
- **La boulangerie du Compeix** n'a pas ouvert ses portes comme convenu le 15 juin dernier. Les boulangers et la municipalité ont trouvé un accord afin de mettre fin aux baux. La recherche de nouveaux commerçants est à nouveau lancée.

La séance est levée à 19h45.